



UNIVERSITÉ  
LIBRE  
DE BRUXELLES



iee  
Institut d'études européennes  
Institute for European Studies



## Appel à contributions

### Le Traité de Lisbonne 10 ans après : une Union à la croisée des chemins ?

28 et 29 mars 2019

*Université Libre de Bruxelles*

\*  
\* \*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009 entrait en vigueur le Traité de Lisbonne. Après l'échec du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, le Traité de Lisbonne revenait à une approche « des petits pas ». Bien que renonçant à la dénomination de « constitution », il reprenait plusieurs innovations du Traité constitutionnel et ambitionnait de relancer le projet européen. Le Traité de Lisbonne a notamment permis d'affirmer clairement les valeurs de l'Union de droit et son attachement aux droits fondamentaux, de procéder à une simplification institutionnelle, d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'Union auprès de ses citoyens et de l'équiper pour répondre aux défis contemporains. Dix ans se sont écoulés depuis son entrée en vigueur. Dix années au cours desquelles l'Union européenne a été confrontée à de nombreux défis qui demeurent d'actualité – défis migratoire, économique, politique – et à des dissensions internes – États de l'Est et de l'Ouest, États débiteurs et créanciers, Brexit, ... Ces forces, à la fois centrifuges et centripètes, détermineront l'Europe de demain. Le Traité de Lisbonne s'est-il avéré à la hauteur de ses ambitions ? A-t-il apporté les outils nécessaires à l'Union pour surmonter les défis qui se posent et ne manqueront pas de se poser dans le futur ? La conférence se propose d'examiner ces questions à travers deux grands axes.

Premièrement, dans quelle mesure peut-on dire que le Traité de Lisbonne a permis la poursuite du processus de constitutionnalisation de l'Union ? Cette question appelle une réflexion sur la nature du processus en tant que tel mais également sur la concrétisation des valeurs de l'Union de droit, l'apport de la Charte des droits fondamentaux, la portée de la simplification institutionnelle, le développement de la démocratie participative, ou encore le rapport de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme. La question appelle aussi à évaluer la pertinence des outils que fournit Lisbonne pour affronter les défis contemporains de société (numérisation, enjeux socio-économiques, ...).

Deuxièmement, le Traité de Lisbonne permet-il de faire face aux forces centrifuges qui sont à l'œuvre au sein de l'Union ? Il s'agit bien sûr du Brexit qui devrait être effectif le 29 mars 2019 sur le fondement de l'article 50 du TUE – disposition introduite par le Traité de Lisbonne. Il s'agit également, dans plusieurs États membres, de la montée des illibéralismes et de la remise en cause des valeurs fondamentales affirmées par Lisbonne, allant jusqu'à déclencher le recours à l'Article 7 du TUE – ce qui peut être l'occasion d'évaluer la portée de cette disposition (également une innovation de Lisbonne). Il s'agit encore de la recherche difficile de réponses communes aux pressions migratoires, aux enjeux de politique extérieure, aux questions de gouvernance économique, ...

Les thèmes suivants constituent une liste non exhaustive de sujets pouvant être abordés :

- la crise migratoire,
- le Brexit,
- le processus de constitutionnalisation au sein de l'Union,
- l'État de droit,
- les valeurs européennes,
- l'Union économique et monétaire,
- la Charte des droits fondamentaux et les relations avec la Convention européenne des droits de l'homme
- ...

La conférence constitue une opportunité de discuter et de réfléchir aux avancées accomplies ces dix dernières années sous l'empire du Traité de Lisbonne, d'en dresser un bilan et de réfléchir à ses faiblesses et ses possibles améliorations. Plus fondamentalement, en cette période charnière, la conférence analysera l'avancée du projet européen tout en s'interrogeant sur l'avenir de ce projet.

La conférence marque le troisième anniversaire du Blog droit européen. Elle est co-organisée par le **Blog droit européen**, l'**Institut d'études européennes** et la **Faculté de droit et de criminologie de l'Université Libre de Bruxelles** et l'**Institut d'études européennes de l'Université Saint-Louis**, avec le soutien **Fonds belge de la recherche scientifique (FNRS)**.

\*  
\* \* \*

## **Modalités pratiques**

### **Soumission des propositions**

La conférence a pour but de rassembler les chercheurs en droit européen. Elle est ouverte à toutes propositions relevant du droit, de la science politique, de l'économie, ... Les seuls critères sont la qualité et l'originalité de la proposition.

La proposition doit être soumise en français. Toute personne intéressée est invitée à envoyer au Blog droit européen ([blogdroiteuropeen@gmail.com](mailto:blogdroiteuropeen@gmail.com)) pour le **7 janvier 2019** au plus tard :

- un résumé de la contribution de 500 mots au maximum et
- un CV.

### **Sélection des propositions**

Les auteurs des contributions sélectionnées seront informés de leur participation avant le **21 janvier 2019**. Ils seront invités à soumettre une première version de leur contribution pour le **11 mars 2019**.

L'article final pourra être publié dans le cadre d'un numéro spécial des *Working Papers* du Blog droit européen.

### **Informations pratiques**

La conférence se déroulera à l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles, les 28 et 29 mars 2019.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Blog droit européen à l'adresse suivante [blogdroiteuropeen@gmail.com](mailto:blogdroiteuropeen@gmail.com).